

Compte rendu du CTPL du 13/12/2004

Siégeaient pour la CGT : F. BOURGEOIS / J. CONCHE / M. RABILLARD

A l'ordre du jour :

☛ Approbation du procès verbal du 09/09/2004

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité

☛ Budget 2004 : utilisation de la réserve

Lors de l'élaboration du budget départemental 2004, une réserve de 30 000 € avait été constituée, et la somme de 15 000 € avait été affectée à la rénovation du hall de la TG, alors que ce programme est financé par la DGCP. Il y avait donc 45 000 € à répartir.

Les représentants CGT font remarquer que certaines dépenses auraient pu être présentées en CHS. Le TPG indique que la remarque est fondée, mais que d'autres demandes émanant des autres administrations étaient plus prioritaires que celles du Trésor. Il reconnaît aussi que son budget n'est pas clair, puisque ont été mélangés le budget général, la réserve et les 100 000 € du contrat pluri-annuel de performance. Comprenez qui pourra...

On regrette cependant que les frais de services des postes comptables n'aient pas été abondés, mais on se réjouit de voir qu'une de nos revendications et demande (achat d'un véhicule pour les CMIB) ait abouti. A ce propos, nous demandons au TPG à ce que l'utilisation du parc automobile soit suffisamment souple pour permettre au CMIB d'utiliser un véhicule plus grand en cas de besoin. Sa réponse est claire : c'est un problème d'intendance qui ne pose aucune difficulté !

☛ Ponts naturels 2005

Les résultats de la consultation des postes sont unanimes et favorables aux 2 ponts naturels, les 6 mai et 15 juillet. Les services seront donc fermés à ces dates.

☛ **Approbation horaires variables à Catus**

Pas d'observation puisque les agents sont d'accord.

☛ **Questions diverses**

Les représentants CGT interrogent le TPG sur le fonctionnement des permanences de Bagnac et de Cajarc : Elles ouvriront 2 demi journées par semaine. Les travaux dans le local de Bagnac sont en cours d'achèvement. A Cajarc, le TPG souhaite trouver d'autres locaux, plus petits, et rend l'appartement de fonction à la commune.

Les représentants CGT demandent confirmation de la prime de « mobilité » (obligatoire !) qui sera attribuée aux 3 agents de Bagnac et Cajarc. Celle-ci sera versée en janvier, et son montant est assujéti aux mêmes conditions de distance que celles applicables lors des suppressions des RF.



Soyez informés avant tout le monde, abonnez vous à la lettre
d'information du SNT-CGT 46 !

Remplissez et retournez le présent coupon à SNT-CGT, Trésorerie Générale
du Lot, Local syndical

NOM Prénom

Désire recevoir sur sa boîte mail@cp.finances.gouv.fr
les informations du SNT-CGT 46

